



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 10146

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le problème des évaluations scolaires qui grèvent, tout au long de l'année, les emplois du temps. Ces évaluations ont pour conséquence un absentéisme des élèves et des complications pour les enseignants. Ceux-ci éprouvent des difficultés de cohérence dans le temps pour achever en totalité leur programme et pour maintenir des effectifs équilibrés dans leur classe. Elle lui demande donc de bien vouloir lui indiquer s'il entend prendre des mesures afin de remédier à ce problème.

Texte de la réponse

L'évaluation constitue un outil et une étape indispensables à tout apprentissage scolaire. Il ne peut y avoir d'action pédagogique sérieuse sans évaluation régulière des acquisitions des élèves. Ces évaluations se présentent sous différentes formes. Une évaluation nationale a lieu en début d'année dans les classes de CE2, de sixième et cinquième en mathématiques et en français. Des évaluations sont organisées régulièrement par chaque enseignant durant toute l'année pour inciter les élèves à faire des révisions sur les points de programme étudiés et vérifier leurs acquis ou lacunes à combler. L'organisation de brevets ou baccalauréats blancs est la seule forme d'évaluation susceptible d'entraîner parfois quelques perturbations de manière très ponctuelle pour les autres classes qui, de toute façon, bénéficieront à leur tour de ce dispositif utile de préparation à l'examen. Ces diverses séances d'évaluation ne peuvent donc pas être considérées comme une perte de temps mais comme partie intégrante et importante de l'emploi du temps des élèves : elles constituent des relais nécessaires et bénéfiques, qui demandent une participation active des élèves soucieux de connaître leur niveau et de progresser.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10146

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2003, page 174

Réponse publiée le : 3 mars 2003, page 1641